DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE TREGUIDEL

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 022-212203616-20251209-D_202512010-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 4 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre décembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Le Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs André GUILLAUME, Maire, Valérie HELARY, Bernard HELARY, Virginie LACHIVER, Katell ROBIN, Mélina BOURSE, Céline FELIN, Catherine HANOT, Fabrice ROLLAND

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Michel LE VOGUER, Mickaël LE CHEVANCE, Jean-François PRIGENT

ETAIENT ABSENTS NON EXCUSÉS : Béatrice HILLION, Jean-Didier SAINT-JALMES

A DONNE POUVOIR : Michel LE VOGUER à Valérie HELARY

Secrétaire de séance : Catherine HANOT

Nombre de membres en exercice :	***14***
Nombre de membres présents :	***9***
Nombre de membres votants :	***10***
Nombre de membres absents :	***5***
Nombre de membres exclus :	***0***

25-12-10 / Tarif transport scolaire 2025-2026

Monsieur Le Maire propose de fixer les tarifs de transport scolaire vers les écoles de Lanvollon et de Lantic pour l'année scolaire 2025/2026.

Il rappelle que, l'encaissement de la participation des familles d'élèves transportés est à la charge de la commune. Il rappelle également que depuis le 1er septembre 2017, c'est la région qui a repris la compétence transport.

Pour les élèves ouvrant droit à subvention (âgés de 3 ans et +), la participation des familles est plafonnée au montant fixé chaque année par la région :

- celui-ci est de 130 € par élève

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal :

1) De fixer le prix de transport scolaire à 130 € pour la durée de l'année scolaire 2025/2026

2) Pour les deux premiers enfants d'une famille empruntant quotidiennement le service :
   - 1er trimestre : 50.00 €
   - 2ème trimestre : 40.00 €
   - 3ème trimestre : 40.00 €

3) Pour le 3ème enfant et pour les élèves justifiant d'une absence égale ou supérieure à 10 semaines pour raisons médicales, abandon de scolarité, changement de domicile :
   - 1er trimestre : 25.00 €
   - 2ème trimestre : 12.50 €
   - 3ème trimestre : 12.50 €

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 022-212203616-20251209-D_202512010-DE

4) D'accorder la gratuité à partir du 4ème enfant.

En raison des travaux de sécurisation du Bourg du 12 novembre 2025 au 19 décembre 2025 ayant pour conséquence la mise en place d'une déviation de la circulation et de ce fait une modification des points de ramassage scolaire, certains enfants utilisateurs malgré la solution proposée par Breizh go de point de ramassage unique, n'ont pas utilisés le service.
Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réduire la participation financière votée pour le premier trimestre de 50%. (Soit 25€ le premier trimestre au lieu de 50€)

Ouï l'exposé de Monsieur Le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, à unanimité

DECIDE de fixer les tarifs du transport scolaire comme présenté ci-dessus.
DÉCIDE de réduire de 50% la participation financière des familles (50.00€ par enfant) votée pour le premier trimestre à 25€.

MAIRIE DE TREGUIDEL 22290

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,
POUR COPIE CONFORME,

LE MAIRE,
ANDRÉ GUILLAUME.